

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 janvier 2022

GARANTIR L'ÉGALITÉ ET LA LIBERTÉ DANS L'ATTRIBUTION ET LE CHOIX DU NOM -
(N° 4853)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 3

Après le mot :

« phrase »,

insérer les mots :

« du premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Visé à corriger une erreur de référence.